

ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

Le Préfet d'Eure-et-Loir. Chevalier de Légion d'Honneur. Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier du 17 août 2021 du Général de brigade Philippe WATREMEZ, Commandant le groupement blindé de gendarmerie mobile relatif à l'intervention de Madame Sabine DUBOURG:

Considérant que la conduite de Madame Sabine DUBOURG est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement :

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir:

ARRETE:

Article 1er: Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Madame Sabine DUBOURG.

Article 2: Monsieur le sous-préfet, directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chartres, le 19 octobre 2021

ise SOULIMAN

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de préfecture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30/14h00-16h30 (le vendredi : 16h00) Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives'

